Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20260205-03_02_2026-DE

SEANCE DU 05 février 2026

Le cinq février deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 27 janvier 2026	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Arnaud LE BRAS	

N°03.02.2026 : Fonds départemental d'aide aux jeunes – participation de la Commune :

Eléments de contexte : La Commune est sollicitée par le département pour abonder le fonds 2026 d'aide aux jeunes.

En 2025 : enveloppe globale de 430 000 € dont 39 000 € région Bretagne et 83 583 € de collectivités volontaires. Cette enveloppe a permis l'accompagnement de + de 1 200 jeunes (subsistance, carburant, leçons de conduites…)

Le Maire propose que la Commune de Saint-Clet abonde ce fonds à hauteur de 400 €.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVENT la participation de la Commune au fonds départemental d'aide aux jeunes pour un montant de 400 €

AUTORISENT le Maire à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET
22260

Le Secrétaire de séance,
Arnaud LE BRAS